

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« l'éradication de »,

les mots :

« la lutte contre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vouloir éradiquer la pauvreté dans "toutes ses dimensions" est un noble objectif. Il est cependant utopique. Or la loi n'a pas vocation à être utopique. Elle s'inscrit dans le réel et non dans des dispositifs incantatoires.

Il convient donc de préférer le terme de "lutter contre la pauvreté".